

# PLACEMENTS GARANTIS LIÉS AUX MARCHÉS

## PLACEMENT GARANTI À RENDEMENT BOURSIER

### INDICE OUTRE-MER – 5 ANS



Coopérer pour créer l'avenir

Période de vente du 2 avril 2012 au 30 juin 2012

## BREF APERÇU

Le Placement garanti à rendement boursier – indice outre-mer est un placement qui vous permet de profiter du potentiel de croissance des indices boursiers EURO STOXX 50<sup>1</sup>, FTSE 100<sup>1</sup> et NIKKEI 225<sup>1</sup> tout en protégeant à 100 % votre capital à l'échéance.

- Terme de 5 ans
- Investissement minimal de 500 \$
- Garantie totale du capital à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts<sup>2</sup>
- Versement des intérêts à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Aucuns frais de gestion
- Possibilité de rachat pendant certaines périodes précises durant le terme
- Imposition du rendement à l'échéance si le placement n'est pas enregistré<sup>3</sup>
- Protection contre le risque de devises
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

	Terme de 5 ans
Date d'émission	18 juillet 2012
Date d'échéance	18 juillet 2017
Rendement cumulatif maximal	23,00 %
Rendement annuel composé maximal	4,23 %

## L'INDICE OUTRE-MER EN BREF

L'indice outre-mer reflète la performance de 3 indices boursiers représentant les entreprises les plus importantes en matière de capitalisation boursière du Royaume-Uni, du Japon et des pays participant à l'Union économique et monétaire européenne.

RÉPARTITION DES INDICES au 29 février 2012

Indices	%
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Indice EURO STOXX 50</b> L'EURO STOXX 50 est un indice pondéré selon la capitalisation boursière regroupant 50 des meilleures valeurs sûres provenant de pays participant à l'Union économique et monétaire européenne (<a href="http://www.stoxx.com">www.stoxx.com</a>).</li> </ul>	33,33
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Indice FTSE 100</b> L'indice FTSE 100 regroupe les 100 compagnies les plus importantes en matière de capitalisation boursière dont le titre est négocié à la Bourse de Londres (<a href="http://www.ftse.com">www.ftse.com</a>).</li> </ul>	33,33
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Indice NIKKEI 225</b> Le Nikkei 225 est un indice pondéré par le prix qui regroupe 225 entreprises parmi les plus importantes de la première section de la Bourse de Tokyo (<a href="http://www.nni.nikkei.co.jp">www.nni.nikkei.co.jp</a>).</li> </ul>	33,33
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

RÉPARTITION SECTORIELLE au 29 février 2012

	Poids %
● Services financiers	16,00
● Produits industriels	14,00
● Consommation discrétionnaire	12,00
● Consommation courante	11,00
● Énergie	11,00
● Matériaux	10,00
● Soins de santé	8,00
● Technologie	7,00
● Télécommunications	7,00
● Services publics	4,00
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

## CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer à un rendement garanti pour bénéficier d'un potentiel de rendement supérieur à celui d'une épargne à terme.

## QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Le présent placement garanti se différencie d'une épargne à terme traditionnelle en ce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

**Le rendement du placement garanti ne peut être connu avec certitude qu'à l'échéance et est fonction de l'appréciation des indices de référence. Le rendement pourrait être nul à l'échéance.**

## COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Entre la date d'acquisition de votre placement et sa date d'émission, votre capital rapporte un taux d'intérêt de 1,00 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé en fonction de la variation des 3 indices de référence équilibrés, jusqu'à concurrence d'un maximum de 23,00 %.

Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des indices de référence à la fin du terme, nous prenons en compte une moyenne des lectures mensuelles des niveaux de chacun de ces indices pendant les 3 derniers mois du terme.

Le présent placement ne donne pas droit aux dividendes et distributions versés par les sociétés comprises dans les indices de référence. Le rendement du placement, même si les niveaux des indices de référence sont publiés en devises étrangères, n'est pas touché par les fluctuations des taux de change.

**Le rendement est basé sur l'évolution des 3 indices de référence et pourrait être nul à l'échéance.**

## COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Le niveau de l'indice du placement est mis à jour de façon régulière sur le site [desjardins.com](http://desjardins.com), mais doit être considéré uniquement comme une indication. Le rendement du placement n'est déterminé qu'à son échéance.

## QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

À l'échéance, à moins d'avis contraire de votre part, votre placement (capital et intérêts s'il y a lieu) est automatiquement réinvesti dans un produit similaire.

## EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Il est possible de racheter ou de convertir votre placement annuellement à partir du troisième anniversaire. À votre demande, les valeurs de rachat ou de conversion approximatives vous seront communiquées. Veuillez vous reporter à la convention de placement pour en connaître les modalités.

**La valeur de rachat ou de conversion pourrait être inférieure au montant du capital investi.**

## QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine à sa seule discrétion les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions à la suite d'une chute importante des marchés boursiers, la caisse pourrait notamment prendre la décision de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

## ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement pour annuler votre placement et récupérer votre dépôt en communiquant avec votre conseiller à la caisse.

## RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information, visitez [desjardins.com](http://desjardins.com), communiquez avec le conseiller de Desjardins de votre caisse ou encore avec un conseiller AccèsD au 514 CAISSES ou au 1 800 CAISSES.

Le présent document donne un aperçu du Placement garanti à rendement boursier – indice outre-mer – 5 ans et n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, la convention de placement prévaudra. Vous trouverez l'information complète dans votre convention de placement, que vous recevrez par la poste à votre domicile à la suite de l'achat de ce placement. Celle-ci peut également être consultée sur [desjardins.com](http://desjardins.com). Les investisseurs potentiels devraient prendre connaissance de la convention de placement avant d'investir dans ce placement.

<sup>1</sup>L'indice EURO STOXX 50® est la propriété intellectuelle (y compris les marques de commerce déposées) de STOXX Limited, Zurich, Suisse et de ses concédants de licences, et le nom est utilisé sous licence. Le placement garanti selon l'indice n'est aucunement parrainé, endossé, vendu ou promu par STOXX et ses concédants de licences, et aucun des concédants de licences ne peut être tenu responsable en ce sens.

L'indice « FTSE® » est une marque déposée de la Bourse et de FT et est utilisée par FTSE conformément à un accord de licence. Le produit n'est en aucun cas commandité, sanctionné, vendu ni promu par FTSE International Limited (« FTSE »), la London Stock Exchange Plc (la « Bourse ») ni The Financial Times Limited (« FT ») (les « donneurs de licence »), et aucun donneur de licence ne garantit ni ne cautionne, de quelque manière que ce soit, expressément ou tacitement, les résultats qui seront obtenus à la suite de l'utilisation du FTSE 100 (« l'indice ») ou le niveau de l'indice à un moment particulier, un jour particulier ou autre. L'indice est compilé et calculé par FTSE. Cependant, aucun donneur de licence n'est responsable (que ce soit en raison d'un acte de négligence ou autrement) envers toute personne des erreurs dans l'indice et aucun donneur de licence n'est obligé d'informer toute personne des erreurs contenues dans celui-ci.

L'indice Nikkei Stock Average est la propriété intellectuelle de Nikkei Inc. Nikkei Inc. et Nikkei Digital Media Inc., une filiale à part entière de Nikkei Inc. qui calcule et publie l'indice Nikkei Stock Average (collectivement « Nikkei »), réservent tous les droits liés à l'indice. Les produits ne sont aucunement parrainés, endossés ou promus par Nikkei. Nikkei ne formule aucune garantie ou déclaration.

<sup>2</sup>Pour en connaître davantage sur l'assurance-dépôts, veuillez consulter le [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca) pour les caisses du Québec, le [www.dico.com](http://www.dico.com) pour les caisses de l'Ontario et le [www.assurance-nb.ca](http://www.assurance-nb.ca) pour les caisses du Nouveau-Brunswick.

<sup>3</sup>Sauf l'intérêt payé avant la date d'émission.